

**LA REPRISE DES COURS D'EAU PROVINCIAUX PAR LA RÉGION ET LA
NON-INSCRIPTION BUDGÉTAIRE AU NIVEAU DU BUDGET DE LA
PROVINCE DE LUXEMBOURG**

M. Dimitri Fourny (cdH). – *J'aimerais aborder la problématique des contrats d'entretien des cours d'eau dans la province de Luxembourg. Au cours de la session budgétaire, nous avons discuté les projets provinciaux, et plus précisément, la question de l'allocation du député permanent en charge des cours d'eau et du service technique. J'ai relevé l'absence de moyens budgétaires qui permettraient d'assurer l'entretien des cours d'eau. Seule une allocation concernant la réalisation du curetage de Melreux suite aux inondations de 1998 est prévue au budget 2006. Ce dossier porte sur un montant de 500.000 euros. Le député permanent actuel semble se retrancher derrière l'incapacité de pouvoir faire face à l'entretien régulier des cours d'eau, dans la mesure où il ignore si les cours d'eau resteront une compétence provinciale. Ce problème est d'autant plus crucial que nous sommes en période hivernale. J'aimerais obtenir des éclaircissements sur cette problématique pour apporter des réponses aux personnes intéressées, à savoir les riverains et les responsables de la province de Luxembourg. En d'autres termes, quels sont les moyens budgétaires disponibles ? Y a-t-il déjà une décision prise dans ce dossier ? Le Gouvernement entend-il laisser la compétence aux provinces, étant entendu qu'elles disposent de l'expérience et des moyens ?*

M. Philippe Courard, *Ministre des Affaires intérieures et de la Fonction publique.* – Je m'étonne de la teneur de vos informations. En effet, j'ai questionné mon administration et elle m'a répondu qu'un budget ordinaire de 571.000 euros était prévu. J'ai envoyé un courrier aux provinces en leur disant qu'elles devaient poursuivre l'entretien et les investissements prévus, tant qu'une solution finale n'avait pas été trouvée, Il serait inacceptable que l'on abandonne cette problématique tant pour l'environnement que pour le problème des inondations. En ce qui concerne le transfert définitif des compétences, je préfère concevoir cette solution comme une mission déléguée par la Région aux provinces. En effet, elles réalisent un travail efficace et il faut donc qu'elles poursuivent leurs efforts. La solution n'est cependant pas simple à mettre en place, notamment d'un point de vue technique, mais elle se fera en collaboration avec le Ministre de tutelle ayant les cours d'eau dans ses attributions, à savoir M. Lutgen. Ensemble, nous espérons trouver une solution définitive pour le début 2006.

M. Dimitri Fourny (cdH). – Je prends acte que la réflexion sur la délégation de la gestion des cours d'eau a débuté. Je retiens aussi que, pour 2006, il n'y aura pas péril en la demeure puisque les provinces pourront poursuivre leurs activités.

Parlement Wallon – Séance du 30 novembre 2005